Archives parlementaires

Renvoi au comité de salut public de l'adresse de la société populaire de Privas (Ardèche) qui fait l'éloge du représentant Guyardin, en mission dans le département, lors de la séance du 3 prairial an II (22 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de salut public de l'adresse de la société populaire de Privas (Ardèche) qui fait l'éloge du représentant Guyardin, en mission dans le département, lors de la séance du 3 prairial an II (22 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 521;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_27315_t1_0521_0000_11

Fichier pdf généré le 30/03/2022

tout fait pour les mériter, et vous qui faites dans les circonstances aussi délicates que difficiles où nous sommes, tout ce que la sagesse même ferait, si elle était à votre poste, souffrez, Législateurs, que nous vous félicitions et remercions, non seulement du décret portant que le peuple français reconnait l'existence de l'Etre suprême et l'immortalité de l'âme, mais encore de tous les ouvrages qui sont sortis de vos mains, surtout depuis que vous avez mis à l'ordre du jour la pratique de toutes les vertus républicaines, vertus sans lesquelles les hommes ne sont rien.

Continuez, nous vous en prions, sages Législateurs, de parcourir d'un pas ferme et philosophique votre pénible et glorieuse carrière, et souvenez-vous que la liberté et le bonheur du genre humain, que vous avez fondés, ne peuvent être que par vous-même affermis et consolidés à jamais. Veuillez donc, Législateur, rester fermes à votre poste où, certes, les républicains se feront un devoir de vous défendre jusqu'à la mort.

Vive la République et nos Législateurs. »

DUVAL, CONGY, DUMEX, DUPUIS, JACQUEMIN, ROYER, LIEBE, PELLETIER, SOURCELLE, CHÉCHIN.

15

L'agent national près le district de Romorantin, département de Loir-et-Cher, annonce à la Convention nationale que cette commune a fourni des défenseurs à la patrie, secoué le joug du fanatisme, consacré des temples à la Raison, envoyé à la monnoie l'argenterie des églises; que les biens des émigrés s'y vendent avec avantage, et que la réquisition des chevaux y est en pleine exécution.

La commune de Romorantin, dit-il, composée à peine de 6.000 âmes, a remis en dons volontaires 30,000 liv. au représentant du peuple Garnier (de Saintes) lorsqu'il y est allé pour l'épuration des autorités constituées.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Romorantin, 4 flor. II*] (2).

« Citoyens,

Jusqu'à présent tout ce qu'à fait ce district pour la chose publique, n'a point eu place dans le bulletin, et cependant il est un de ceux qui aient doné le plus de preuves de leur amour pour la liberté. en faisant les sacrifices qui étaient en son pouvoir, en fournissant des défenseurs à la patrie; il est peut-être un de ceux qui aient éloigné les premiers de leur sein le monstre le plus dangereux, le fanatisme et qui se soient mis du parti de la Raison. Depuis deux mois, les cérémonies religieuses n'ont plus lieu dans cet arrondissement, et depuis cette époque aucun ecclésiastique n'est resté dans son presbytère : ils ont tous été affermis. L'argenterie des églises a été déposée au chef-lieu et envoyée successivement à la monnaie. Garnier (de Saintes) venu dans nos murs pour épurer les corps constitués a reçu en don volontaire une somme de 30.000 liv. dans cette commune composée de 6.000 âmes. Les biens des émigrés se vendent, les gens suspects s'incarcèrent, les frères et mères d'émigrés sont provisoirement dépouillés de leurs biens; dans toutes les communes la Raison a un temple. Enfin, la réquisition des chevaux est en pleine exécution, l'on s'occupe à faire les voitures, et tout sera prêt à l'époque fixée par la loi. Voilà le tableau fidèle de ce que nous avons fait. Veuillez donc, citoyens, le transmettre aux amis de la République. Ce n'est pas l'amour propre qui nous fait désirer que l'on sache que nous avons rempli nos devoirs, mais l'envie de prouver à nos collègues des autres districts que nous ne sommes pas en retard, et l'intention de stimuler par l'exemple ceux qui n'auraient pas rempli leur tâche à la satisfaction du législateur. Salut fraternel. »

DURAND.

(1) *P.V.*, XXXVIII, 46. *Mon.*, XX, 548.
(2) C 304, pl. 1132, p. 25.

16

L'agent national, près la commune d'Eu, district de Dieppe, département de la Seine-Inférieure, félicite la Convention sur ses sublimes travaux qui ont déjoué les intrigans; l'invite à rester à son poste.

Il annonce que les habitans de cette commune ont renouvelé le serment de vivre libres ou mourir; d'être attachés à la Convention nationale, comme au centre unique du gouvernement, qu'ils n'ont d'autre culte que celui de la Raison, et d'autre dogme que les principes de la morale universelle. Enfin, qu'ils ont envoyé à Paris toutes les dépouilles de la superstition.

L'atelier du salpêtre fournira bientôt de quoi pulvériser les tyrans; et que de nouveaux dons pour les braves défenseurs ont été ajoutés à ceux que ses concitoyens ont déjà déposés sur l'autel de la patrie.

Il termine par solliciter, au nom des citoyens composant le conseil général de cette commune, la permission d'établir leur séance dans un bâtiment national, vu que son local est trop resserré et insufisant pour leur travail.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au Comité des domaines nationaux (1).

17

La Société populaire de Privas, département de l'Ardèche, écrit à la Convention nationale que Guyardin, dans la mission qu'elle lui a confié, a su éclairer d'un œil perçant les démarches des aristocrates et des intrigans; qu'il en a délivré les Sociétés populaires et les corps constitués, et que, par lui, le gouvernement révolutionnaire marche dans ce département. Elle invite la Convention à rester à son poste jusqu'à ce que la horde des ennemis extérieurs et intérieurs soit détruite.

Insertion au bulletin, et renvoi au Comité de salut public (2).

(1) *P.V.*, XXXVIII, 46.
(2) *P.V.*, XXXVIII, 47.